

Fiche Technique Santé-Sécurité (FTSS)

Precision Laboratories. LLC

1. IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE ET DU PRODUIT

Nom du produit :	Border™ 2.0
Fabricant :	PRECISION LABORATORIES 1429 S. SHIELDS DRIVE WAUKEGAN, IL 60085
Usage du produit :	Réduit la dérive
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec information 24 heures 1 800 424-9300
Service à la clientèle :	Service à la clientèle : (847) 596-3001

2. IDENTIFICATION DU DANGER

Classification SGH : Aucune

Mot d'avertissement : Aucun

Déclarations de danger : Aucune

Conseils de prudence :

Prévention

P101: Si un avis médical est nécessaire, munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit.

P102: Tenir hors de la portée des enfants.

P103: Lire l'étiquette avant utilisation.

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Composition</u>	<u>CAS#</u>	<u>Poids %</u>
Polyéthylène Glycol	25322-68-3	<50%

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION OU DE CONTACT

- Ingestion :** Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau si elle peut boire. Ne pas faire vomir sauf si indiqué par le centre antipoison ou un médecin. Ne pas donner à boire à une personne inconsciente.
- Sur la peau :** Laver la zone affectée à grande eau et du savon. L'eau froide peut être utilisée. En cas d'irritation cutanée consulter un médecin.
- Inhalation:** Déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle.
- Dans les yeux :** Rincer précautionneusement à l'eau plusieurs minutes. Retirer les lentille cornéennes si présentes et continuer de rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition:** Une exposition répétée ou prolongée n'est pas connue pour aggraver l'état de santé.
- Autres effets :** Ce produit n'est pas cancérigène par NTP, OSHA et ACGIH.

5. PRÉVENTION DES INCENDIES

- Moyens d'extinction appropriés :** Mousse d'alcool, produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée.
Jet d'eau non recommandé en raison de l'écumage
- Dangers spécifiques :** Le produit brûle en cas de feu.
- EPI et précautions:** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH / MSHA et des vêtements de protection complets.
- Produits de décomposition dangereux de la combustion:** Cyanure d'hydrogène, ammoniac, oxydes d'azote, soufre, carbone et silicium.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- En cas de déversement :** Évacuer la zone de déversement, sauf pour le personnel de nettoyage. Porter un équipement de protection individuelle (EPI). Contrôler le déversement avec des tampons adsorbants ou des perches. Récupérer le liquide libre. Pour récupérer ou éliminer le produit ajouter un absorbant inerte (sable, terre, sciure de bois, etc.) et pelleter dans des contenants pour l'élimination. Le produit est glissant sous les pieds; Rincer les surfaces lisses à fond. Les déversements peuvent être signalés au National Response Center (800 424-8802) aux États-Unis.
- Élimination :** Éliminer les déchets conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manutention : Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Bien mélanger. Ne pas geler. La congélation affectera la condition physique mais n'endommagera pas le matériel. Décongeler et mélanger avant utilisation. L'oxyde d'éthylène peut se rassembler dans le haut du récipient. Prévoir une ventilation adéquate.

Procédures d'entreposage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles indiqués par le fabricant. Ne pas geler. Ne pas mélanger avec des matières incompatibles.

8. EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition aux composants : Aucune identifiée.

Protection des yeux/figure : Porter des lunettes de protection. Les lentilles de contact ne doivent pas être portées quand on travaille avec des produits chimiques

Protection de la peau : Porter des gants imperméables aux produits chimiques, chemise à manches longues, pantalons longs, chaussettes et chaussures. Comme précautions, se laver les mains et le visage avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Après chaque quart de travail, nettoyez tous les équipements de protection, les vêtements et la douche.

Protection des voies respiratoires : Non requis dans des conditions normales d'utilisation avec une bonne ventilation. Protéger contre les brouillards. Respirateur recommandé dans les zones de mauvaise ventilation

Protection générale : Fontaine pour irrigation oculaire et douche d'urgence doivent être situées à moins 10 secondes de marche de l'espace de travail selon les normes ANSI Z358.1-1990.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence physique et odeur : Liquide visqueux beige.

Odeur : N/D

pH : 6,5 à 8,5

Point de fusion : N/D

Point de congélation : N/D

Point d'ébullition : N/D

Point d'éclair : N/D

Taux d'évaporation (BuAc =1) : N/D

Inflammabilité : N/D

UEL :

LEL : N/D

Pression de vapeur : N/D

Densité de vapeur : N/D

Densité relative : 8,93 lb/gallon

Solubilité : N/D

Coefficient de partage : N/D

Température d'auto-inflammation : N/D

Température de décomposition : N/D

Viscosité : N/D

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réaction dangereuse : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Condition à éviter : Chaleur extrême, flamme nue et sources d'inflammation

Matières incompatibles : Agents réducteurs forts et agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, fumées de chlorure et oxydes d'azote

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë par voie orale : Rats albinos femelles, DL50> 5000 mg / kg

Irritation oculaire aiguë : lapins Albinos, non irritant

Irritation cutanée aiguë : lapins albinos non irritants

Toxicité aiguë par voie cutanée : rats albinos, DL50> 5050 mg / kg

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune toxicité écologique connue.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Numéro de déchets des composantes : Aucunes identifiées.

Instructions relatives à l'élimination : Éliminer le matériel conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur. Recycler ou réutiliser le matériel si possible. Incinérer le matériel dans un établissement agréé ou le déposer dans une installation de traitement des déchets s'il est accepté ou dans un dépot municipal après avoir vérifié et approuvé les échantillons de déchets.

Réutilisation du contenant : Un contenant vide peut contenir des résidus de produit et ne doit pas être réutilisé. S'il n'est pas nettoyé et reconditionné professionnellement, un broyage ou tout autre moyen est recommandé pour empêcher la réutilisation non autorisée.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Réglementation de transport (routes et rails) : non réglementé.

Réglementation de transport (Air) : non réglementé.

Polluant marin : non.

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

TSCA : Tous les composantes de ce produit sont énumérées dans la réglementation de la TSCA (Toxic Substance Control Act).

Liste intérieure des substances (LIS) : Listé

Inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS) : Listé

Japon. CSCL - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles : Listé

Corée. Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) : Listé

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Listé

DANGER DE LA SARA TITRE III : Sections 311/312 : Risque aigu pour la santé.
Section 302 : oxyde d'éthylène; No CAS 75-21-8; RQ: 10 lbs
Section 304 : oxyde d'éthylène; No CAS 75-21-8; RQ: 10 lbs

US CERCLA de l'EPA : oxyde d'éthylène; No CAS 75-21-8; RQ: 10 lbs
1,4-dioxane; N ° CAS 123-91-1; RQ: 100 lb
Hydroxyde de sodium (Na (OH)); No CAS 1310-73-2; RQ: 1000 lbs
Acétaldéhyde; No CAS 75-07-0; RQ: 1000 lbs

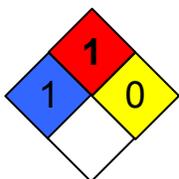
État : Ce produit contient les composantes suivantes qui sont réglementées par la Proposition 65 de la Californie : Acide acétique, dichloro-; Oxyde d'éthylène (liste de cancer, liste de reproduction)

SIMDUT : Dioxane; Oxyde de propylène (liste de cancers)
N/D

16. AUTRE INFORMATION

Taux des HMIS : **Classement NFPA (National Fire Protection Association)**

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	1
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION PERSONNELLE	X



Fiche Technique Santé-Sécurité (FTSS)

Precision Laboratories, LLC

Date de préparation : 4 décembre, 2015
Dernière mise à jour : 4 décembre 4, 2015

Bien que les recommandations et les informations stipulées dans ce document sont considérées exactes et à jour, Precision Laboratories Inc n'offre aucune garantie en la matière et décline toute responsabilité.

N/R—Non classé

N/D—Non déterminé

N/A—Non applicable

N/E—Non établi

EPA = Agence de protection de l'environnement; TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxiques;

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer;

NIOSH = Institut national pour la sécurité et la santé au travail; NTP = Programme National de Toxicologie;

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail, NJTSR = New Jersey Trade Secret Registry.